

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 14 Décembre 2022** à 18h00 Salle Louis Griffon, rue Pierre de Coubertin à Monchecourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 27

Absents : 7

Procuration : 11

Etaient présents (délégués titulaires) : 23

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - Salvatore DE CESARE - Rodrigue LEBLAN - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Gilles BARBIEUX - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Jean-Claude DESMENEZ - Alain DUPONT - Arnaud GLABIEN - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour la CCCO : Jean-Marc LEFEBVRE suppléant de Romain DAPVRIL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE - Bruno NAULIK suppléant de Damien FRENOY - Véronique PERU suppléante de Robert STRZELECKI.

Etaient présents par procuration : 11

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE donne pouvoir à Alain PAKOSZ - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Karim BACHIRI - François CRESTA donne pouvoir à Claude HEGO.

Pour DOUAISIS AGGLO : Delphine GUINEZ donne pouvoir à Alain DUPONT - Jacques LECLERCQ donne pouvoir à Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Christophe DUMONT - Jean-Michel SZATNY donne pouvoir à Arnaud PIESSET - Muriel DOUDOK donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Bruno NAULIK.

Etaient absents et excusés : 7

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY - Donato MIRAGLIA - Julien QUENNESSON.

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOSIS - Christine ERADES - Christophe DUMONT.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL PUBLIC DU SMTD

Monsieur le Président rappelle que créée en 1995, l'Amicale des Syndicats réunit l'ensemble du personnel public du SMTD et a pour but :

1. D'entretenir des liens de confraternité et de solidarité entre tous ses membres,
2. De manifester sa sympathie à l'occasion d'événements heureux ou malheureux touchant l'un de ses membres (mariage, naissance, décès etc...),
3. D'organiser des manifestations culturelles, sportives et festives au profit de sa caisse ou de ses membres (arbre de Noël pour les enfants, repas conviviaux pour les adhérents, participation sur les achats de billetteries, etc...),
4. De favoriser le départ en vacances du plus grand nombre d'agents quel que soit leurs revenus et leurs compositions familiales

Le SMTD verse en début d'année une subvention à l'Amicale destinée à participer à son fonctionnement annuel. Depuis 2017, cette subvention s'élève à 10.500€. Elle a été revalorisée à 13.500€ en 2021 pour tenir compte de l'évolution des effectifs. Afin de permettre à l'amicale de renforcer son offre culturelle, sociale et divertissante auprès du personnel et compte tenu du développement du service VAE, **il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider l'octroi d'une subvention de 15.000€ pour l'année 2023.**

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 30 Novembre 2022.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE l'attribution d'une subvention de 15 000€ pour l'année 2023 à l'Amicale du Personnel.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Arnaud GLABIEN

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2022

Publié sur le site le 22.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221214-SMTD_22_12_1_5-DE